

DANS LE CAS DU PREMIER, LE CANADA A JOUÉ UN RÔLE-CLÉ, ENTRE AUTRES PAR LE BIAIS DE L'ÉTABLISSEMENT DE CINQ RÉSERVES DE LA BIOSPHERE EN APPUI AU RÉSEAU MONDIAL CRÉÉ PAR L'UNESCO. CE VASTE PROGRAMME INTERNATIONAL CONSTITUE UN MODÈLE CONCRET D'APPLICATION DE LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. IL CONTRIBUE AINSI À LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION BRUNDTLAND SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, ET DES PRINCIPES DE LA STRATÉGIE MONDIALE DE LA CONSERVATION.

TOUJOURS DANS LE SECTEUR SCIENTIFIQUE, JE SOULIGNE LA GRANDE IMPORTANCE QUE NOUS ATTACHONS AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERNATIONALE, ET À CEUX DU PROGRAMME HYDROLOGIQUE INTERNATIONAL.

QUANT AU PATRIMOINE MONDIAL, C'EST UN RÔLE DE TOUT PREMIER PLAN QUE LE CANADA A JOUÉ DANS LA RÉDACTION DE LA CONVENTION POUR SA PROTECTION. CENT ONZE (111) PAYS ADHÉRENT À CET INSTRUMENT DE L'UNESCO. LE CANADA S'EST ASSOCIÉ ICI À L'UNE DES CONVENTIONS DONT L'APPLICATION, À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, JOUIT DE LA PLUS EXCEPTIONNELLE DES RÉUSSITES.

LE CONCEPT DE PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITÉ CONSTITUE L'IDÉE MAÎTRESSE DE CETTE CONVENTION. ELLE LUI DONNE UNE RÉALITÉ CONCRÈTE. IL EN RÉSULTE DES ACTIONS D'UNE PORTÉE UNIVERSELLE.

DIX (10) SITES CANADIENS SONT INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL. J'EN SUIS HEUREUSE ET FIÈRE.

À PROPOS DE L'UN DE CES SITES, LA VILLE DE QUÉBEC, JE VOUDRAIS DIRE DEUX CHOSES, MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

D'UNE PART, LE MOIS DERNIER, J'INAUGURAI AVEC LE SOUS-DIRECTEUR GÉNÉRAL, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LA COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO UN BUREAU DE LIAISON DE L'UNESCO À QUÉBEC.

D'AUTRE PART, TOUJOURS À QUÉBEC, IL SE TIENDRA, EN 1991, UN COLLOQUE DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

LA QUESTION DES DROITS DE LA PERSONNE CONSTITUE UN DES CHAMPS D'ACTION LES PLUS IMPORTANTS DE L'UNESCO. NOUS SOUHAITONS QUE DES EFFORTS ACCRUS SOIENT CONSACRÉS À L'ÉCHANGE ET À LA DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR TOUTES LES ACTIVITÉS DANS CE DOMAINE.

NOUS SOMMES PRÊTS À COLLABORER DANS CE SENS.

L'ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS DANS CE SECTEUR VITAL DOIT SE TRADUIRE PAR DES GESTES CONCRETS QUI ASSURERONT LA PLEINE JOUISSANCE ET LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE.